

que le jeune chien lorsqu'il fut assez grand avait fait quelques voyages à la Prairie de La Madeleine où il y avait garnison, où il fit à la suite d'une chienne chaude (?).

" Il fut reconnu par les soldats, qui en avertirent le commandant. Craignant que quelques Français avec qui il aurait pu venir n'eussent été pris par les Iroquois, on écrivit une lettre qu'on attacha au col du chien. Après lui avoir donné à manger, on le fustigea et on le mit hors du fort en le menaçant si bien qu'il s'en fut à Chambly où le trajet est de quatre lieues, et il se rendit au fort, la lettre au col, que l'on lui ôta.

" Après en avoir fait la lecture, ils pensèrent à le renvoyer lui mettant la réponse de la lettre au col, et on le fustigea comme on avait fait à Laprairie où il fut rendre la réponse.

" Par cette manière, il fut établi postillon d'un poste à l'autre; ce que le commandant représenta à monsieur l'intendant, lui demandant une ration pour lui, ce qui lui fut accordé et fut incorporé sur les rôles des soldats sous le nom de monsieur de Niagara. On trouva même le moyen de le faire vivre plusieurs années après sa mort. Lorsque la revue se faisait, il était en course ou en chasse. " *

Au mois de juillet 1689, M. des Bergères et François Lefebvre, sieur Duplessis, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, eurent une altercation qui se termina par un duel. M. des Bergères reçut un coup d'épée assez grave puisque M. Sarrazin, chirurgien-major des troupes, fut obligé de lui donner ses soins. MM. des Bergères et Lefebvre Duplessis furent arrêtés et emprisonnés. Les lois étaient alors très sévères pour les duellistes. Après une longue enquête, l'affaire vint, le 16 novembre 1689, devant le Conseil Souverain à Québec. Celui-ci rendit, le même jour, le jugement suivant :

* *Collection de manuscrits*, vol. I, p. 606.